



Arrêté n° 2025/289

**Portant attribution d'une aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique à :
Madame Marie Françoise CLEUZIOU (3 rue du Docteur Schweitzer – 29400 Landivisiau)**

Le Maire,

Vu la délibération n° 2021/105 en date du 17 février 2021,

Considérant que le Vélo à Assistance Electrique (V.A.E.) est une solution alternative aux véhicules motorisés,

Considérant que, conformément aux axes de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), la Ville entend favoriser les modes de déplacement doux,

Considérant que, pour favoriser ce mode de déplacement alternatif, la Ville a créé un programme d'aide financière pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique neuf,

Considérant l'examen du dossier de demande d'aide financière déposé le 20 octobre 2025 par Madame Marie Françoise CLEUZIOU, domiciliée 3 rue du Docteur Schweitzer – 29400 LANDIVISIAU.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : En application de la délibération n°2021/105, une aide financière d'un montant de 100 € est attribuée à Madame Marie Françoise CLEUZIOU, domiciliée 3 rue du Docteur Schweitzer – 29400 LANDIVISIAU.

Article 2 : En cas de non-respect des conditions fixées par le Conseil municipal, le bénéficiaire de la subvention devra restituer le montant attribué.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

A Landivisiau, le 04/11/2025

Laurence CLAISSE

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission

Et de la publication, le 03/11/2025

Fait à Landivisiau, le 03/11/2025

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services,

Catherine THOMAS



HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail. : landivisiau@landivisiau.fr

Le courrier administratif doit être adressé à la Mairie, sous forme impersonnelle, à l'adresse suivante : Madame le Maire de Landivisiau – C.S.. 90609 - 29406 LANDIVISIAU Cédex